

c'enquête. Je le sais les deux projets visent les magistrats.

Dès le début, tout le monde et moi-même nous étions d'avis que cette question aurait pu faire l'objet d'une proposition soumise au parlement sous forme de projet de loi déposé par le gouvernement. L'ex-ministre de la Justice s'est rallié au principe du bill relatif aux questions d'arbitrage, et il félicita l'honorable député de Lennox-sud d'avoir découvert ce défaut de la loi. Il consentit à la deuxième lecture du projet et déclara qu'il l'incorporerait dans un projet de loi d'initiative gouvernementale sur le sujet ou dans une proposition d'ordre général, ou bien qu'il fournirait à l'honorable député l'occasion d'en conduire la discussion à bon port.

L'économie du projet en discussion diffère entièrement de l'autre. Il interdit seulement aux magistrats d'accepter une rémunération pour leurs services dans les commissions d'enquête. L'honorable député doit se rappeler que, dans le cours de discussions précédentes, j'ai expliqué que mon but principal était d'empêcher les membres de la magistrature de faire partie de commissions d'enquêtes d'un caractère politique. L'ex-ministre de la Justice a déclaré d'une façon très nette son approbation entière du principe qui est à la base de ce projet de loi. Or, lorsque la Chambre des communes a adopté une résolution dans laquelle elle déclare que tous les fonctionnaires publics, à l'exception des ministres de la couronne devront se borner à l'accomplissement des attributions et des travaux pour lesquels l'Etat les rémunère, et quand j'ai vu le chef de l'opposition donner son adhésion à cette doctrine, j'ai cru que le temps était venu de proposer la loi dont le Sénat est saisi. J'ai donc annoncé le dépôt prochain d'un projet en ce sens. Enfin, après avoir présenté mon projet de loi, et à cause des déclarations ministérielles qui se sont produites sur cette question, j'ai pensé que l'étiquette parlementaire me faisait un devoir de laisser au gouvernement l'opportunité de régler la question en la manière qu'il le jugerait utile, par voie de jonction avec d'autres projets de loi dont le principal est celui déposé par le député de Lennox-sud, relatif à l'emploi des magistrats comme arbitres.

Hon. M. FERGUSON.

Quoi qu'il en soit, l'ex-ministre de la Justice a quitté la politique et son successeur ne paraît pas avoir les mêmes idées ou tout à fait les mêmes idées sur la question. Cela étant, et vu la fin prochaine de la session, je suis d'opinion, moi aussi, que le mieux est de ne pas pousser plus loin la délibération de ce projet de loi quant à présent, dans l'espoir que lors d'une autre session cette question et autres intéressant la magistrature feront l'objet d'une proposition générale de la part du gouvernement.

Quant à moi, je suis bien convaincu que l'emploi des juges dans les enquêtes politiques a fait un tort considérable à la magistrature. Je dis que les intérêts de la justice souffrent de cette situation qui permet aux hommes du pouvoir de tenter les juges par des récompenses. Je crois que cette situation est fautive en principe et qu'il est urgent de la modifier. Cependant, nous ne pouvons la modifier en ce moment au Sénat, mais comme la question a été portée d'une manière si nette à la connaissance du gouvernement et du ministre de la Justice, je veux bien renoncer à l'action personnelle.

Je tiens à rappeler au Sénat que son utilité est constamment mise en doute et qu'on ne cesse de lui reprocher le petit nombre de lois dont il prend l'initiative. Je dis donc que quand une bonne loi vient en discussion devant nous, il serait bon qu'on y donnât toute l'attention voulue et qu'on fit voir ainsi au public que le Sénat travaille sérieusement et utilement. Mais retirer nos projets sous prétexte que d'autres, dans une autre salle, se chargeront de traiter la question, c'est perdre l'occasion de prouver au public que nous nous préoccupons de ses intérêts, et il n'y a plus lieu de trouver à redire au jugement porté contre le Sénat.

Je propose que l'objet soit rayé du rôle.

La motion est adoptée.

BILL DE DIVORCE HADLEY.

EXAMEN DES CONCLUSIONS DU COMITE.

L'honorable M. KIRCHHOFFER propose l'adoption du :

Huitième rapport du comité permanent relatif aux demandes en divorce, auquel avaient été renvoyés la pétition de M. George William Hadley et les témoignages.